



Modification ponctuelle

- BEP** Zone de bâtiments et d'équipements publics
- Zone de servitude "urbanisation"
- CV Servitude "urbanisation - coulée verte"
- ||||| Couloir pour projets de mobilité douce
- Art 17+21 Habitats d'espèces protégées Art 17+21 (relevé non exhaustif) (11)
- Suppression**
- HAB-1** Zone d'habitation 1
- Zone d'aménagement différé - PAP NQ

(11) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Légende du PAG en vigueur

	Parcelle cadastrale / immeuble (1)		Délimitation de la zone verte		Limite de la commune		Limite d'état
	Parcelle / immeuble en réalisation (2)		Délimitation du degré d'utilisation du sol				

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

HAB-1 Zone d'habitation 1	ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1	PARC Zone de parc public
HAB-2 Zone d'habitation 2	ECO-r Zone d'activités économiques régionale	VERD Zone de verdure
HAB-2-s Zone d'habitation 2 destinée à des logements pour séniors	ECO-n Zone d'activités économiques nationale	
MIX-u Zone mixte urbaine	COM Zone commerciale	
MIX-v Zone mixte villageoise	SPEC-w Zone spéciale - WSA	
BEP Zone de bâtiments et d'équipements publics	SPEC-c Zone spéciale - centre de formation	
BEP-pa Zone de bâtiments et d'équipements publics - pavillon	SPEC-d Zone spéciale - dépôt	
GARE Zone de gares ferroviaires et routières	SPEC-P+R Zone spéciale - parc + ride	
REC-ep Zone de sport et de loisir - espace public	SPEC-v Zone spéciale - dépôt pour anciens véhicules	
REC-dc Zone de sport et de loisir - dressage pour chien	SPEC-t Zone spéciale - entreprise de transport	
	SPEC-s Zone spéciale - Sotel	
	JAR Zone de jardins familiaux	

Zones superposées

	PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur		Secteur et élément protégés de type "environnement construit"
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" (PAP NQ)		Bâtiment protégé (4)
	Zone d'aménagement différé - PAP NQ		Gabarit protégé (4)
	Zone de servitude "urbanisation"		Alignement protégé (4)
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère"		Élément protégé Belval (4)
	Servitude "urbanisation - élément naturel"		Secteur protégé de type "environnement naturel et paysage"
	Servitude "urbanisation - cous d'eau"		Couloir pour projets routiers et transports en commun (14)
	Servitude "urbanisation - coulée verte"		Couloir pour projets de mobilité douce
	Servitude "urbanisation - chioplière"		Couloir pour projets de conduite SES
	Servitude "urbanisation - rétention"		Couloir pour projets d'écoulement des eaux pluviales
	Servitude "urbanisation - anti-bruit"		Couloir pour projets de canalisation pour eaux usées (15)
	Servitude "urbanisation - aire de stockage"		Zone de risques d'éboulements miniers (13)
	Servitude "urbanisation - Belval-Ouest"		
	Zone de bruit ≥ 70 dB(A) (5)		

PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur

PAP NQ/ZAD - Réf. SD	Dénomination de la ou des zones	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
COS max.	CUS max.	
CSS max.	DL max.	

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

	à l'aménagement du territoire		à la protection de la nature et des ressources naturelles
	Plans directeurs sectoriels - PDS (6)		Zone protégée d'intérêt national - RGD (7)
	PDS Paysages (PSP): Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Coupure verte (CV) - Zone verte interurbaine (ZVI)		Zone protégée d'intérêt national - DIG (8)
	PDS Transports (PST): Couloir / bus - piste cyclable		Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Habitats (9)
	PDS Zones d'activités économiques (PSZAE): Zone d'activités économiques nationale existante - projetée		Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Zones de protection oiseaux (9)
	à la protection des sites et monuments nationaux		Immeubles et objets classés monuments nationaux (10)

Indications complémentaires (à titre indicatif)

	Habitats d'espèces protégées Art 17+21 (relevé non exhaustif) (11)		Terrains avec des vestiges archéologiques inscrits à l'inventaire supplémentaire, classés monument national ou en cours de classement (12)
	Lignes ferroviaires (3)		Conduites électriques aériennes (3)
	Circulation et stationnement		Cours d'eau / Eaux stagnantes (3)
	Tracé réservé aux transports en commun - BHNS, Bus, tram et autres		Pistes cyclables nationales existantes / projetées

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018
 Territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette: © Ville d'Esch-sur-Alzette • Service Géomatique
 (2) Mise à jour, AC Sanem et Z+B
 (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2008
 (4) Les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
 (5) Inventaire patrimoine bâti, Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, 28 janvier 2014
 (6) MDDI - Environnement; Cartographie du Bruit, 2011 / Route principale et Rail (LDEN)
 (7) Règlements grand-ducaux du 10 février 2021 rendant obligatoire les plans directeurs sectoriels « paysages », « transports », « zones d'activités »
 (8) MDDI - Environnement, Administration des Eaux et Forêts, Service de la conservation de la Nature, 2017
 (9) ZPN déclarés / Zones protégées d'intérêt national (réserves naturelles et réserves forestières intégrales)
 (10) MDDI - Environnement; Service de la conservation de la Nature, 2017
 (11) ZPN à déclarer / Zones proposées par le 2ème Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017
 (12) MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2015
 (13) Sites et Monuments Nationaux (Mémorial B - No 35 du 19 mai 2009), complété par le Service des Sites et Monuments Nationaux, état du 10 janvier 2018
 (14) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et /ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 (15) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - 13.10.2015
 (16) ITM, 07.02.2018
 (17) Schroeder & Associés, projets état 05.02.2018



Modification ponctuelle du PAG
 → « Rue Nic Biever » à Belvaux
Comparaison: PAG en vigueur et PAG modifié

Plan 1
 Échelle 1:2.500
 Juin 2026

36, rue des Prés
 L-2349 Luxembourg
 T +352 33 02 04
 www.zeyenbaumann.lu

ZB ZEYEN BAUMANN